

## **Politique de développement durable**

Comité de rédaction	<ul style="list-style-type: none"> <li>- M. André Bouchard, gestionnaire administratif, DAEC, président du Comité-Vert;</li> <li>- M. Adonis Chamberland, étudiant, membre du Comité-Vert et du comité ESPACE;</li> <li>- Mme Maya de Cardenas, technicienne en environnement et développement durable, DAEC, membre du Comité-Vert;</li> <li>- Mme Renée Desjardins, directrice de la librairie de la Coop Édouard-Montpetit;</li> <li>- M. Vincent Duchesne, adjoint à la Direction des études;</li> <li>- M. Benjamin Duval, coordonnateur, DISTI;</li> <li>- Mme Élyse-Ann Faubert, professeure, Département de biologie;</li> <li>- M. Louis-Philippe Gagnon, coordonnateur, Direction des ressources financières;</li> <li>- M. Rémi Gobeil, gestionnaire administratif, DISTI;</li> <li>- M. Alexandre Leblanc, étudiant, membre du Comité-Vert et du comité ESPACE;</li> <li>- M. Martin Leduc, régisseur général, DRM, membre du Comité-Vert;</li> <li>- M. Zachary Lefebvre, étudiant, représentant de l'AGECEM et membre du Comité-Vert;</li> <li>- Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire générale;</li> <li>- Mme Viviane Martel, conseillère à la vie étudiante, représentante du syndicat des professionnels et membre du Comité-Vert;</li> <li>- Mme Judith Séguin-Brodeur, professeure, Département avionique, membre du Comité-Vert; représentante du syndicat SPPCEM;</li> <li>- Mme Sophie Thibodeau, technicienne en documentation, membre du Comité-Vert, représentante du syndicat SPSCEM;</li> <li>- Catherine Tremblay, conseillère en communication, Direction des communications, des affaires publiques et des relations gouvernementales</li> <li>- M. François Veillette, professeur, Département de biologie, membre du Comité-Vert.</li> </ul>
Réalisation du document	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme Maya de Cardenas, technicienne en environnement et développement durable, DAEC.</li> </ul>
Révision linguistique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme Julie Pelland, technicienne en travaux pratiques, CAF Longueuil</li> </ul>

Plusieurs sources ont été consultées pour l'élaboration de la présente Politique, notamment le document *Développement durable - Guide d'application des principes dans la gestion des entreprises et des organisations* du Bureau de normalisation du Québec, ainsi que la *Loi sur le développement durable*.

Ce texte s'inspire majoritairement de la *Politique de développement durable* de l'Université de Sherbrooke et de la *Politique de développement durable* du Cégep de Sherbrooke.

## TABLE DES MATIERES

Préambule.....	4
1. Définition.....	5
2. Principes directeurs.....	5
3. Champs d'application.....	6
4. Objectifs.....	6
4.1 Intégrer le développement durable à la mission collégiale d'éducation et d'enseignement.....	6
4.2 Favoriser la compréhension, la promotion et l'engagement en matière de développement durable.....	6
4.3 Intégrer de façon transversale les concepts sous-jacents au développement durable.....	7
4.4 Développer une gestion transparente et respectueuse de l'environnement.....	7
5. Rôles et responsabilités.....	8
5.1 Conseil d'administration.....	9
5.2 Direction générale (comité de direction).....	9
5.3 Direction des affaires étudiantes et communautaires.....	9
5.4 Direction des ressources matérielles.....	10
5.5 Direction des études.....	10
5.6 Direction de la formation continue et du service aux entreprises.....	10
6. Comité-Vert.....	10
6.1 Mandats.....	10
6.2 Composition du Comité-Vert.....	11
7. Révision.....	11
8. Entrée en vigueur.....	11

## Préambule

Adopté en 2015 par les 193 États Membres de l'Organisation des Nations unies (ONU) réunis lors du Sommet sur le développement durable, l'Agenda 2030 « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » fixe 17 objectifs de développement durable (ODD) ambitieux et audacieux qui se déclinent en 169 cibles (ou sous-objectifs). Cet Agenda est transparent et orienté vers des résultats mesurables, à atteindre collectivement.

Ces ODD sont universels, interconnectés et s'appliquent à tous les pays signataires « en voie de développement durable ». Ils ont été définis pour répondre aux défis de la mondialisation. Ils visent l'intégralité des enjeux de développement tels que le climat et la dégradation de l'environnement, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, l'inégalité et la justice, la prospérité économique, la paix, l'agriculture, l'éducation, etc. L'ONU a mis en place un dispositif de suivi et de bilan à la hauteur des ambitions de l'Agenda 2030 et de ses ODD afin de parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous et toutes.

De plus, l'histoire récente de nos économies et de leurs impacts avérés sur le dérèglement climatique a établi que, pour avoir du sens, toutes les notions telles l'innovation, l'efficience, la prospérité ou l'évolution doivent désormais être subordonnée à une visée de décroissance et de réduction générale de la consommation.

L'un des plus grands cégeps au Québec, Édouard-Montpetit tient à déployer tous les efforts nécessaires pour participer activement à l'atteinte des cibles visées, et ce, en s'inspirant de ces ODD et de la *Loi sur le développement durable* pour, ce faisant, demeurer un chef de file en matière de développement durable ainsi qu'un acteur important au sein de la communauté de Longueuil.

La Politique de développement durable permet de sanctionner l'engagement de l'institution à l'égard du développement durable. Cette politique établit un cadre de gestion stratégique, sert à orienter des actions en développement durable en lien avec la mission, la vision, les objectifs et les principes directeurs du Cégep. Elle permet à la direction de se doter d'un cadre de gestion, de renforcer sa gouvernance et d'intégrer des dimensions environnementales, sociales et économiques dans les prises de décisions. Cette Politique doit créer un effet d'entraînement et positionne le Cégep en tant « qu'acteur institutionnel écoresponsable ».

Le cégep Édouard-Montpetit s'engage à :

- Reconnaître ses responsabilités sociales et environnementales institutionnelles;
- Définir les principes et les pratiques de développement durable pertinents en son enceinte;
- Intégrer les principes et les pratiques de développement durable dans les processus de gestion et de prise de décision;
- Agir de manière responsable et faire preuve d'initiative en matière de développement durable;
- Appliquer un processus d'amélioration continue de ses pratiques de développement durable visant à modifier ses habitudes de gestion, d'achats et de consommation;
- Mesurer les résultats, évaluer les progrès accomplis et diffuser ces informations;
- Favoriser l'intégration des concepts du développement durable dans les divers programmes d'études, là où la compétence n'est pas prescrite.

## 1. Définition

Le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) s'inspire de la définition du développement durable du rapport Brundtland, *Notre avenir à tous*, et définit celui-ci comme étant « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement ». Ces dimensions sont certes les piliers du développement durable, mais elles doivent aussi prendre en considération les dimensions culturelles, de gouvernance et inclure les principes de responsabilité, de solidarité, de précaution et de participation.

## 2. Principes directeurs

La présente Politique est fondée sur 9 des 16 principes de la *Loi sur le développement durable* :

- **ACCÈS AU SAVOIR ET À L'INFORMATION** : L'éducation et l'accès à la connaissance et à l'information stimulent l'innovation, favorisent la sensibilisation au développement durable et la participation de la communauté à sa mise en œuvre.
- **SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE** : Les personnes, la protection de leur santé physique, sociale et mentale et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable.
- **PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT** : La protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement, du patrimoine naturel et de la diversité biologique font partie intégrante du processus de développement durable.
- **PRÉCAUTION** : L'absence de certitudes, compte tenu des connaissances techniques et scientifiques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et appropriées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement.
- **ÉQUITÉ SOCIALE** : Les actions de développement sont entreprises dans un souci de justice sociale et d'équité intra et intergénérationnelle.
- **EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE** : Les pratiques de gestion guidées, entre autres, par une visée de décroissance, doivent encourager l'innovation et l'efficacité. Elles doivent être génératrices d'une prospérité économique favorisant l'évolution sociale et l'amélioration de la qualité de l'environnement.
- **PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES** : Les modes de consommation et de production doivent viser une réduction générale de la consommation de manière à limiter le gaspillage et l'épuisement des ressources et à réduire au minimum leurs répercussions défavorables sur la société et l'environnement.
- **PARTICIPATION ET ENGAGEMENT** : La mise en œuvre d'une stratégie de développement durable doit s'appuyer sur la participation et l'engagement des membres de la communauté, sur la mise en place de partenariats et sur la transparence de la démarche afin de défendre une vision concertée du développement durable. Cependant, devant l'urgence environnementale croissante, des mesures contraignantes pourraient être instaurées nonobstant l'adhésion de la communauté.

- **SUBSIDIARITÉ** : Les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués aux niveaux appropriés d'autorité. Dans ce contexte, ne sont pris en compte dans la présente Politique que les objectifs qui relèvent de la compétence du Cégep.

### 3. Champs d'application

Cette politique de développement durable s'applique à tous les membres de la communauté (population étudiante et membres du personnel), aux unités administratives et aux diverses instances collégiales. Elle fait connaître les orientations de développement durable aux associations, organisations étudiantes, syndicats, partenaires et fournisseurs de biens et de services du Cégep et s'adjoit ainsi leur collaboration dans l'atteinte des objectifs de développement durable auxquels il souscrit.

### 4. Objectifs

En tant qu'établissement d'enseignement supérieur et citoyen corporatif responsable, le Cégep Édouard-Montpetit ne peut faire l'économie d'une philosophie de développement durable et de respect de l'environnement. Le Cégep compte lier les objectifs de cette Politique de développement durable aux priorités établies dans son plan stratégique 2018-2023.

Le Cégep confirme son engagement et souhaite intégrer les principes de développement durable à l'ensemble de ses activités, conformément à ses valeurs et à sa mission d'enseignement, de recherche et de service à la communauté. Il est en mesure d'apporter une contribution majeure à la compréhension, à la promotion et à la mise en œuvre du développement durable. Une telle approche se traduit par plusieurs objectifs :

#### 4.1 Intégrer le développement durable à la mission collégiale d'éducation et d'enseignement

- **Programmes d'études, de formation et de recherche**  
Favoriser l'éducation relative à l'environnement, à l'écocitoyenneté et au développement durable dans les différents programmes d'études du Cégep, dans le respect des objectifs pédagogiques. Soutenir les activités de recherche du secteur collégial liées à l'environnement, à l'écocitoyenneté et au développement durable.

#### 4.2 Favoriser la compréhension, la promotion et l'engagement en matière de développement durable

- **Sensibilisation**  
Sensibiliser les membres de la communauté collégiale et les différents acteurs du milieu aux enjeux relatifs au développement durable.
- **Engagement du milieu**  
Encourager l'engagement des étudiants et des étudiantes et des membres du personnel du Cégep dans les activités et les projets de développement durable.
- **Collaboration**

Collaborer avec nos partenaires (internes et externes) et avec le milieu de l'éducation afin de promouvoir le développement durable et sa mise en œuvre.

#### 4.3 Intégrer de façon transversale les concepts sous-jacents au développement durable dans les diverses politiques et initiatives du Cégep

- **Appui à la communauté étudiante**  
Mettre à la disposition de la communauté étudiante les ressources nécessaires à la réalisation de ses projets d'études et parascolaires en lien avec le développement durable.
- **Développement économique**  
Mettre à profit les connaissances et les compétences de l'ensemble de la communauté pour contribuer au développement d'une économie durable et éthique.
- **Développement social**  
Favoriser, par ses activités sociales, culturelles, artistiques et sportives, le développement social de la collectivité et le rayonnement des membres de la communauté collégiale.
- **Milieu de vie**  
Promouvoir et améliorer un milieu d'études et de travail qui soit à la fois sain, sécuritaire et respectueux des ressources environnementales.
- **Aménagement**  
Mettre en valeur et préserver les patrimoines culturel et naturel ainsi que la biodiversité des espaces verts du Cégep. Minimiser les sources de pollution visuelle, auditive et lumineuse à l'École nationale d'aérotechnique, au CTA, au Centre sportif et au campus de Longueuil.
- **Acquisition et disposition de biens et de services**  
Prioriser, dans l'analyse des besoins matériels, la hiérarchie du principe de réduction à la source, de réemploi, de recyclage, de valorisation et d'éducation (3RV-Ed).  
Favoriser l'achat de biens, de produits et de services conçus et acheminés de façon socialement et écologiquement responsable.  
Évaluer la fin de vie des biens et des produits en intégrant le principe de 3RV-Ed.

#### 4.4 Développer une gestion transparente et respectueuse de l'environnement

- **Gestion de l'énergie et gaz à effet de serre (GES)**  
Améliorer la gestion énergétique, promouvoir l'économie d'énergie et privilégier des sources d'énergie qui réduisent significativement les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants, pour effectuer le virage vers la carboneutralité.
- **Gestion de l'eau**  
Gérer la consommation d'eau de manière responsable tout en protégeant la qualité de cette ressource.

- **Qualité de l'air**  
Assurer la qualité de l'air intérieur des édifices et réduire les sources de contamination de l'air intérieur et extérieur pouvant avoir des impacts sur la santé humaine et sur les écosystèmes environnants.
- **Gestion de l'offre alimentaire**  
Développer une approche inspirée du Guide alimentaire canadien qui soit durable tant sur le plan de l'approvisionnement que sur celui des matières résiduelles.  
Tenir compte des aspects de justice sociale et d'éthique entourant l'alimentation.
- **Construction et rénovation**  
Évaluer, poursuivre et améliorer les projets de construction et de rénovation susceptibles d'avoir, individuellement ou collectivement, des impacts environnementaux significatifs. Veiller à ce que ces impacts soient réduits au minimum en intégrant des processus durables, des critères et des principes d'écoconception, si possible, et ce, dans une perspective d'analyse de cycles de vie.
- **Entretien des terrains et des immeubles**  
Améliorer constamment les pratiques préservant l'environnement et la santé humaine dans l'entretien des terrains et bâtiments.
- **Gestion des matières résiduelles**  
Favoriser, promouvoir et faciliter, dans l'ordre, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'éducation (3RV-Ed) afin de minimiser l'élimination des matières résiduelles et les impacts environnementaux qui y sont associés.
- **Gestion des matières dangereuses et des matières dangereuses résiduelles**  
Appliquer les principes de précaution et d'amélioration continue quant aux pratiques de gestion, d'utilisation et d'élimination des matières dangereuses permettant ainsi d'éliminer ou de contrôler les risques pour la santé humaine et l'environnement et de respecter le protocole en vigueur.
- **Transport**  
Mettre en œuvre des mesures dissuasives pour contrer l'utilisation de la voiture individuelle.  
Favoriser et promouvoir le recours à des moyens de transport durables (transport électrique, transport en commun, covoiturage, auto et vélopartage, déplacements à vélo, marche, etc.) afin de réduire les impacts environnementaux engendrés par le transport.  
Inciter les partenaires (municipaux, régionaux, sociétés de transports, etc.) à bonifier l'offre de transport en commun pour les membres de la communauté collégiale.  
Promouvoir et participer à un programme de compensation de gaz à effet de serre reliés aux déplacements dans le cadre des projets de mobilité et des autres activités (colloques, congrès, réunions, tournois, compétitions, etc.) requérant un transport.

## 5. Rôles et responsabilités

La communauté collégiale et ses instances ont la responsabilité partagée de contribuer, par leurs comportements et leurs gestes, à la protection de l'environnement, à la promotion du développement durable et au maintien d'un milieu de vie, de travail et d'études sain et de qualité.



En plus des rôles et des responsabilités mentionnés ci-dessus, les paragraphes suivants désignent les responsabilités spécifiques applicables au Conseil d'administration et à certaines directions.

### **5.1 Conseil d'administration**

- Adopte la Politique et les modifications dont celle-ci pourrait faire l'objet.

### **5.2 Direction générale (comité de direction)**

- Est responsable de l'application de la Politique;
- Adopte le plan d'action proposé par le Comité-Vert, contribuant à l'atteinte des objectifs de la Politique;
- Prends toute mesure appropriée afin que la présente Politique soit respectée et que son plan d'action annuel soit mis en œuvre;
- Soutient le Comité-Vert dans ses mandats et ses actions;
- Alloue les ressources matérielles, financières et humaines nécessaires à l'application de la politique, à sa révision ainsi qu'à la mise en œuvre de son plan d'action annuel;
- Encourage ses gestionnaires (cadres) à appliquer la Politique dans les domaines relevant de leurs compétences afin d'intégrer des pratiques de gestion responsable;
- Encourage la communauté collégiale à appuyer activement la mise en œuvre d'une stratégie de développement durable de même que les moyens retenus dans le cadre de la Politique;
- Assure la compatibilité de toute nouvelle politique ou de toute mise à jour à la présente Politique de développement durable.

### **5.3 Direction des affaires étudiantes et communautaires**

- Coordonne le Comité-Vert et assure la mise en œuvre du plan d'action annuel;
- Fournit l'appui et l'expertise nécessaires à la réalisation du plan d'action (dans ses secteurs d'activités);
- Collabore à la mise en œuvre des mesures de sensibilisation et de formation;
- Coordonne la rédaction des bilans et des rapports de reddition de comptes requis par les organismes de certification externes;
- Favorise la participation de la communauté étudiante, des associations générales étudiantes, des syndicats et associations d'employés et d'employées aux activités du plan d'action du Comité-Vert;
- Encourage et favorise la participation des partenaires internes (Coop Édouard-Montpetit, Cafétéria/concessionnaire alimentaire, Galerie Plein Sud, Théâtre de la Ville, etc.) à adhérer aux objectifs de la présente Politique;
- Assure la gestion du Fonds vert issu de la cotisation étudiante;
- Collabore à la diffusion de la présente Politique auprès de la communauté collégiale, en collaboration avec la Direction des communications, des affaires publiques et des relations gouvernementales;
- Maintient les partenariats établis avec les ressources externes;
- Est responsable d'instaurer une gestion écoresponsable de ses activités.

#### 5.4 Direction des ressources matérielles

- Assume la responsabilité des interventions d'ordre environnemental touchant ses secteurs d'activités;
- Fournit l'appui et l'expertise nécessaires à la réalisation du plan d'action dans ses secteurs d'activités;
- Procure les informations nécessaires à la rédaction des bilans et des rapports de reddition de comptes requis par les organismes de certification externes.

#### 5.5 Direction des études

- Est responsable d'instaurer une gestion écoresponsable de ses activités et de ses programmes de formation;
- Stimule et encourage les interventions d'ordre éducatif en lien avec l'éducation relative à l'environnement, l'écocitoyenneté et le développement durable;
- Favorise l'enrichissement des contenus pédagogiques ou de l'offre de cours en matière d'environnement, d'écocitoyenneté et de développement durable;
- Encourage les projets de recherche en lien avec l'environnement, l'éducation relative à l'environnement, l'écocitoyenneté et le développement durable.

#### 5.6 Direction de la formation continue et du service aux entreprises

- Est responsable d'instaurer une gestion écoresponsable de ses activités et de ses programmes de formation;
- Stimule et encourage les interventions d'ordre éducatif en lien avec l'éducation relative à l'environnement, l'écocitoyenneté et le développement durable.

## 6. Comité-Vert

### 6.1 Mandats

Aux fins de la présente Politique, le Cégep confie les mandats suivants au Comité-Vert :

- Élaborer un plan d'action annuel et déterminer les indicateurs permettant de mesurer son efficacité (incluant les activités de sensibilisation, d'information et de formation);
- Coordonner la mise en œuvre du plan d'action et assurer son suivi;
- Élaborer un rapport annuel permettant de faire le bilan de l'atteinte des objectifs de la Politique et de son plan d'action, et le diffuser à la communauté collégiale;
- Mettre en place une stratégie d'amélioration continue de la présente Politique et présenter, au besoin, les modifications souhaitables;
- Sensibiliser et encourager la communauté collégiale à l'importance d'atteindre les objectifs de la Politique et des plans d'action;
- Proposer des recommandations ou donner son avis à la direction générale du Cégep sur les projets proposés par diverses instances et parties prenantes;
- Poursuivre la collaboration avec les divers partenaires et organisations.

## 6.2 Composition du Comité-Vert

Le Comité-Vert est composé des membres suivants :

- Trois étudiants ou étudiantes, dont au moins un ou une de l'ÉNA;
- Deux personnes (une du Campus de Longueuil et une de l'ÉNA) désignées par le Syndicat des professeures et des professeurs;
- Une personne désignée de la Direction des études;
- Une personne désignée de la Direction des systèmes et des technologies de l'information;
- Une personne désignée de la Direction des ressources financières;
- Une personne désignée de la Direction des ressources matérielles;
- Une personne désignée de la Direction des communications, affaires publiques et relations gouvernementales;
- Une personne désignée par le Syndicat du personnel de soutien;
- Une personne désignée par le Syndicat du personnel professionnel;
- La personne responsable des dossiers environnementaux de la Direction des affaires étudiantes et communautaires;
- Un ou une cadre de la Direction des affaires étudiantes et communautaires.

## 7. Révision

Le Cégep s'engage à réviser ou à procéder à la mise à jour de la présente Politique au besoin, au moins une fois tous les cinq ans.

## 8. Entrée en vigueur

La présente Politique entre en vigueur au moment de son adoption par le conseil d'administration du Cégep.